

CACHET DU SERVICE

DATE DE RECEPTION

MINISTRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



DECLARATION DE LA TAXE D'ETAT DE L'ENTREPRENANT

(Articles 72 et suivants du CGI)

PERIODE
D'IMPOSITION

Mois

Trim.

Année

SERVICE D'ASSIETTE
DES IMPOTS DE.....

01 - IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE

Raison sociale : Sigle :

N° C/C Objet ou activité :

Adresse : Commune : BP : Tél :

Quartier : Rue N° du lot Ilot :

Références cadastrales : Section : Parcelle :

CGA de rattachement.....

Date d'adhésion au CGA..... N° d'adhésion.....

02 - DETERMINATION DE LA TAXE

CHIFFRE D'AFFAIRES TAXABLE TTC ⁽¹⁾	TAUX ⁽²⁾	MONTANT ⁽³⁾
	5 %	
	4 %	

03 - ELEMENTS D'IMPOSITION CONNUS AU :

N°	Libellé	Nombre ou montant
1	Montant des achats revendus(N-1)	
2	Montant des ventes ou prestations de services	
3	Montant des salaires annuels versés	
4	Montant annuel des loyers des locaux professionnels	
5	Montant du stock de marchandises	
6	Montant des autres charges liées à l'activité	
7	Nombre d'employés	
8	Nombre de véhicules professionnels	

04 - ETAT DES FOURNISSEURS

N°	Identité	NCC	Nature des achats	Montant
1				
2				
3				
4				

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Règlement joint à l'ordre du Receveur des Impôts

Mode de paiement		Numéro	Date	Banque ou établissement	Montant
Chèque (Cocher)	<input type="checkbox"/> Bancaire/...../20.....
	<input type="checkbox"/> Postal/...../20.....
Espèces					

NB : Sont soumises à la taxe d'Etat de l'Entrepreneur, les personnes physiques ou morales dont le chiffre d'affaires annuel, toutes taxes incluses, est compris entre 5 000 001 et 50 millions de francs.

- (1) Le chiffre d'affaires annuel servant de base à la fixation de la taxe exigible est celui qui a été déclaré par le contribuable.
(2) Le taux de la taxe est fixé à 5 %. Pour les contribuables exerçant des activités de commerce ou de négoce, ce taux est de 4 %.
(3) Les contribuables doivent effectuer un paiement mensuel égal au 12ème du montant de la taxe annuelle exigible.

A....., le...../...../20.....

Signature